

CHARTÉ DE LA COOPÉRATIVE DE RECHERCHE DE L'ÉSACM



Cette charte a pour but de rassembler les outils à disposition des chercheur·es et les modes de fonctionnement de la Coopérative au sein de l'ÉSACM.

Toutes les dispositions qu'elle propose vise à insuffler autant d'horizontalité et de collectivité que possible au sein de la Coopérative en pointant les objectifs et les moyens mis en commun.

Cette charte précise les enjeux collaboratifs de la Coopérative et leurs interactions avec les autres cercles d'activités de l'école (cursus du 1^{er} et 2nd cycles ; La Balise, pôle d'éducation artistique ; FabLab ; cours d'arts plastiques tous publics, etc.).

Cette charte pourra être amendée et mise à jour chaque année. Dans le cas de modifications, elle sera présentée en juin au Conseil scientifique, pédagogique et de la vie étudiante et, si des dispositions financières ou réglementaires sont engagées, au Conseil d'administration, avant son application l'année universitaire suivante.

LA COOPÉRATIVE	P. 3
ENTRER DANS LA COOPÉRATIVE	P. 4
LE CHAMP DES POSSIBLES	P. 6
1 MENER LEUR RECHERCHE PERSONNELLE DANS L'ÉCOUTE DE CELLE DES AUTRES.	P. 7
2 CONTRIBUER À L'AUTONOMIE DE GESTION DE LA COOPÉRATIVE	P. 7-8
3 INITIER DES EXPÉRIENCES ET DES MOMENTS DE FABRICATION COLLECTIVES	P. 9
4 INITIER DES INVITATIONS	P. 9
5 CRÉER OU REJOignent DES ÉQUIPES DE RECHERCHE	P. 10
6 S'ENGAGER DANS UN 3 ^E CYCLE POUR PRÉPARER UN DSRA	P. 10-12
7 ÊTRE ACCOMPAGNÉ·ES ET SOUTENU·ES PAR L'ÉSACM	P. 13
8 COMMUNIQUER SES RECHERCHES À LA COMMUNAUTÉ DE L'ÉCOLE	P. 14
9 PRENDRE PART AUX ACTIVITÉS PÉDAGOGIQUES DE L'ÉCOLE	P. 14
10 PARTICIPER À LA DIFFUSION DE LA RECHERCHE À L'EXTÉRIEUR DE L'ÉCOLE	P. 15
MODE OPÉRATOIRE / OUTILS DE DÉCISION	P. 16
LES FACILITATEUR·RICES	P. 16-17
LES ÉQUIPES	P. 18-19
LES ASSEMBLÉES / TEMPS COMMUNS / MODES DE DÉCISION	P. 20-21
ANNEXES	P. 23-26

LA COOPÉRATIVE

La Coopérative de recherche est la plateforme à partir de laquelle s'organisent les activités de recherche à l'ÉSACM. Ses activités s'organisent à la croisée des pratiques des chercheur·es et des activités pédagogiques de l'école. Elle est composée de chercheur·es recruté·es sur appel, de chercheur·es associé·es, d'enseignant·es et personnels administratifs qui se partagent différentes missions nécessaires à son fonctionnement. Un groupe de facilitateur·rices issu de la communauté des chercheur·es et du personnel de l'école accompagnent et fluidifient les activités de la Coopérative (organisation, accompagnement, financement, communication, mise à disposition de moyens, ...)

Créée en 2012, la Coopérative de recherche s'inscrit dans le paysage des 3e cycles de recherche en art portés par les écoles supérieures d'art depuis 2010. Elle s'est d'abord déployée sous la forme de programmes de recherche autour de deux axes situés au croisement d'intérêts communs chez les enseignant·es et les chercheur·es. La Coopérative de recherche invente ses méthodes, ses contenus et ses outils de coopération. Ses contenus se sont progressivement émancipés des deux axes initiaux pour faire émerger de nouvelles interrogations mais aussi de nouvelles manières d'envisager la recherche en art.

Les chercheur·es (enseignant·es comme résident·es) étant inscrit·es dans le champ professionnel artistique, c'est à travers elleux que se tissent des liens nécessaires avec les réseaux nationaux et internationaux de l'art et de la recherche.

Tous·tes les chercheur·es ne sont bien sûr pas tenu·es d'activer tous ces possibles partout et en tous temps mais ils constituent l'offre adressée aux chercheur·es et sont garants de la fonction coopérative de la recherche.

ENTRER DANS LA COOPÉRATIVE



Fait partie de la Coopérative :

- un·e chercheur·e dont le dossier de candidature est sélectionné par la communauté et validé lors d'un entretien avec un jury qui émane de la Coopérative.
- un·e enseignant·e qui participe et contribue aux activités de la recherche par affinité de contenus et/ou par la mise en place d'un projet d'initiation à la recherche.
- un·e chercheur·e associé·e sollicité·e par la Coopérative pour une mission spécifique
- un·e étudiant·e qui travaille avec un·e chercheur·e ou une équipe.

Les chercheur·es sont engagé·es dans la Coopérative pour une période d'une année au terme de laquelle iels peuvent prolonger leur recherche 2 années supplémentaires.

Un entretien faisant état des recherches et projections entre le·la chercheur·e, les facilitateur·rices et la communauté de travail de la Coopérative, statut sur la poursuite ou l'arrêt de cette recherche.

Si tout·e enseignant·e dans l'école est considéré·e comme engagé·e dans une recherche, intégrer la Coopérative lui donne les moyens de mener collectivement ce processus.

Les enseignant·es peuvent s'engager dans la Coopérative en mettant en place un projet d'initiation à la recherche, en devenant référent·e d'un DSRA, en intégrant une équipe existante ou encore en proposant une nouvelle équipe. Cet engagement se fait pour une période allant de 1 à 3 ans, renouvelable et déterminée en concertation avec la communauté des chercheur·es. Ils prennent part au groupe des facilitateur·trices et accompagnement et encouragent les liens entre recherche et pédagogie.

L'initiation à la recherche qui caractérise le 2^e cycle des écoles supérieures d'art permet aux étudiant·es de côtoyer plus intensément et plus concrètement, toujours en regard de leur propre travail, les méthodologies de la recherche en art. Cet apprentissage s'opère en 1^{er} lieu par la réflexion et les pratiques qui mènent l'étudiant·e à la rédaction de son essai de DNSEP mais passe également par les outils qui se développent et s'expérimentent au sein de la Coopérative. Les étudiant·es participent donc de manière obligatoire à la recherche au travers de l'initiation à la recherche ainsi qu'en prenant part volontairement à des équipes ou en collaborant librement avec un·e chercheur·e.

Les chercheur·es associé·es intègrent la Coopérative pour une mission d'une durée de 3 à 10 mois renouvelable qui est ajustée aux besoins d'une équipe ou d'un·e candidat·e au DSRA en concertation avec les facilitateur·ices et la communauté des chercheur·es.

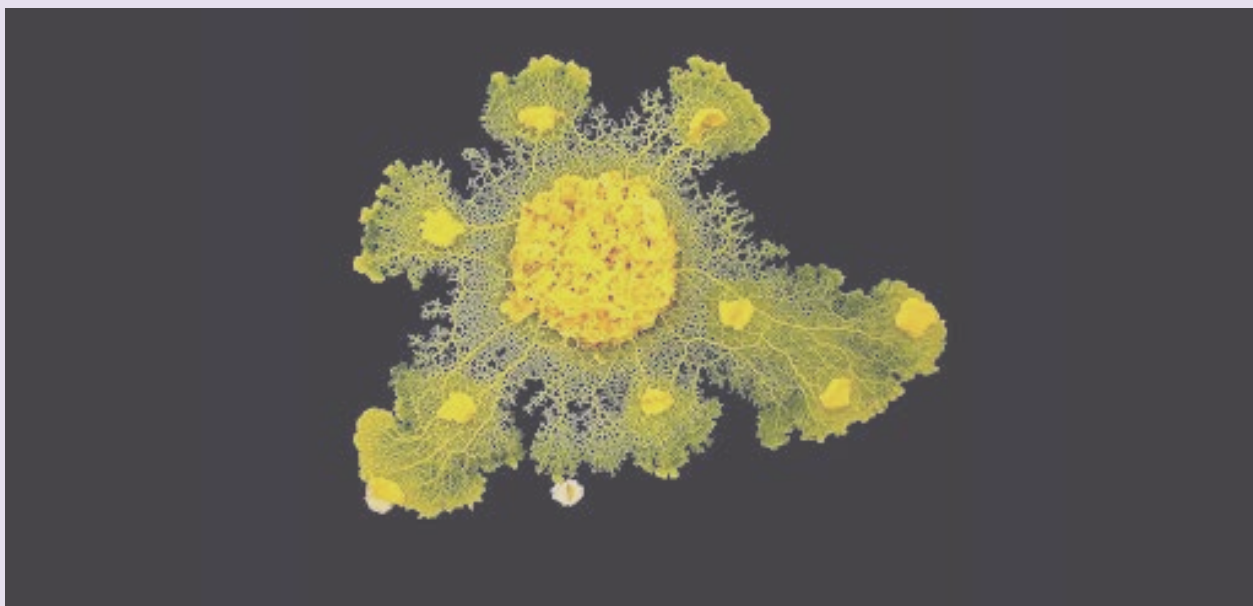
Mode de rémunération des chercheur·es :

- Chercheur·e recruté·e sur appel : bourse de 9000 euros versée bi-annuellement ou mensuellement.
- Chercheur·e associé·e : bourse versée en fonction de la mission et selon le barème indiqué dans la convention.
- Chercheur·e enseignant·e : heures supplémentaires (de 1 à 12h/mois) et/ou décharges de cours en fonction des disponibilités de l'enseignant·e (Ces possibilités sont discutées au sein de l'équipe pédagogique, avec la direction de l'ÉSACM et soumises pour avis au CSPVE)

LE CHAMP DES POSSIBLES

La Coopérative est fondée sur une articulation entre recherche collective et pratique individuelle. Mener une recherche dans l'écoute de celles des autres induit des processus de travail diversifiés par les porosités de chacun·e et renouvelés par la cohabitation des différentes années.

Participer à la Coopérative demande aux chercheur·es de trouver un équilibre entre la recherche et le fonctionnement de la Coopérative elle-même, ce qui inclut les possibilités suivantes



1 MENER SA RECHERCHE PERSONNELLE...

La recherche personnelle est la clef avec laquelle un·e chercheur·e intègre la Coopérative.

C'est aussi l'endroit d'où iel s'adresse à tous·tes.

Le·la chercheur·e s'engage à être présent·e au moins 6 jours ouvrables par mois dans l'école.

...DANS L'ÉCOUTE DE CELLE DES AUTRES

Les échanges entre les pratiques sont vivement encouragés au sein de la Coopérative.

Un espace physique dédié dans l'école permet de mener/partager/croiser sa recherche avec les autres qu'ils soient chercheur·es, chercheur·es associé·es ou enseignant·es.

Cet espace est sous la responsabilité des usager·ères. Chacun·e doit en prendre soin pour qu'il reste disponible en tant qu'espace de travail pour toutes et tous.

Cet espace est prolongé par des plateformes dématérialisées (rendez-vous réguliers sur Teams, la plateforme de travail de l'école, le site internet de l'école et un site dédié aux projets collaboratifs de la Coopérative) qui permettent une continuité entre les moments de présence.

Il n'est pas demandé aux chercheur·es de s'engager totalement dans la recherche de toutes et tous, mais bien d'entretenir le contact avec les questions qui circulent au sein de la Coopérative en rendant accessibles leurs propres activités.

2 CONTRIBUER À L'AUTONOMIE DE GESTION DE LA COOPÉRATIVE

Afin de garantir des outils de recherche cohérents avec les questions mises en partage, et de pouvoir travailler en toute autonomie de contenus et de méthodes, il est proposé aux chercheur·es de prendre part aux décisions communes nécessaires à la réalisation des activités de la Coopérative. Ces décisions sont prises par consensus selon les modalités détaillées pour les Assemblées.

Des représentant·es sont élu·es pour siéger au CSPVE (Conseil Scientifique et Pédagogique de la Vie Étudiante - <http://www.esacm.fr/instances>) afin de participer aux échanges liés à la vie de l'établissement et aux orientations scientifiques et pédagogiques. Ces représentant·es prennent part au groupe des facilitateur·rices.

Les contenus artistiques et scientifiques sont libres et soumis à la seule expertise de la communauté. Les orientations, l'évolution de la structuration et les projets de la Coopérative sont présentés par les représentant·es des chercheur·es et l'opérateur·rice pour pour information et discussion au sein du Conseil scientifique, pédagogique et de la vie étudiante.

La Coopérative est portée par l'ÉSACM, néanmoins son organisation se fait dans une certaine autonomie de gestion par rapport à la direction de l'établissement et à la pédagogie. Le budget alloué par l'ÉSACM couvre les coûts des bourses et rémunérations des chercheur·es, du logement, des défraiements, des activités de recherche, des DSRA, des invitations, qui s'ajoutent aux ressources déjà mises à disposition.

En retour, les chercheur·es s'engagent à organiser leurs activités en bonne entente et dans le cadre établi par les conventions de chercheur·es. Les négociations concernant les investissements nécessaires au bon déroulement des processus individuels et collectifs de recherche se font collégialement et sont accompagnées par les facilitateur·rices.

Un temps de partage autour du bilan et des perspectives de la Coopérative est également programmé chaque année au printemps avec les facilitateur·rices et la direction de l'ÉSACM.

3 INITIER DES EXPÉRIENCES ET DES MOMENTS DE FABRICATION COLLECTIVES

L'espace de la Coopérative est un lieu de fabrique collective. Les chercheur·es sont encouragé·es à y concevoir des moments d'ateliers, y tester des dispositifs, des hypothèses de travail ainsi que des versions "béta" de leur recherche.

4 INITIER DES INVITATIONS

Deux cas se présentent :

- Dans le cadre de la recherche, toute chercheur·e peut librement convoquer des personnes extérieures amenées à travailler spécifiquement (avec elle ou lui en mobilisant sa bourse).
- Si ces invitations sont partagées avec d'autres chercheur·es et/ou avec la communauté de l'école (conférences, rencontres, workshops), un financement spécifique est disponible pour rémunérer et/ou défrayer les invité·es.

Dans un cas comme dans l'autre, les invitations se font en discussion avec les facilitateur·rices qui feront en sorte que ces personnes puissent être accueillies dans les meilleures conditions.

Dans le cas où les invitations sont adressées à la communauté, une grille de rémunération est prévue par l'école.

Toute invitation partagée doit également trouver sa place dans la programmation générale de l'école. Les facilitateur·rices se chargent de synchroniser avec l'administration les propositions de la Coopérative avec le calendrier pédagogique.

5 CRÉER OU REJOIGNENT DES ÉQUIPES DE RECHERCHE

Depuis la rentrée 2020-2021, tout·e chercheur·e peut constituer une équipe avec d'autres membres de la Coopérative (chercheur·es et/ou enseignant·es) à laquelle peuvent prendre part des étudiant·es. Cette équipe mène sa recherche collective en toute légitimité.

En fonction de chaque projet, un budget est défini entre l'équipe et les facilitateur·rices, partagé à la communauté puis soumis à la direction par les facilitateur·rices pour validation.

Il est de la responsabilité des équipes d'informer de l'évolution de leurs recherches pour permettre à d'autres de les rejoindre et encourager la formation de nouvelles équipes.

6 S'ENGAGER DANS UN 3^E CYCLE POUR ABOUTIR À UN DSRA



Au terme de la première année un·e chercheur·e peut :

- S'engager dans un 3^e cycle et un Diplôme Supérieur de Recherche en Art (DSRA) qui est un diplôme d'établissement
- Poursuivre et partager sa recherche sans la finalité d'un diplôme
- Ne pas poursuivre sa recherche au sein de l'ÉSACM

Attentes envers le·la candidat·e :

- Inscrire sa recherche dans le champ contemporain
- Développer un processus de recherche en autonomie
- Partager avec les équipes ses outils et ses formes
- Mettre en perspective son parcours de recherche
- Organiser avec le jury une forme de partage cohérente avec les ambitions annoncées.
- Rendre public son processus de recherche à l'intérieur de l'école et en partenariat avec des structures extérieures.

Engagement des référent·es et du jury :

Les référent·es accompagnent le·la candidate dans la constitution du jury et dans la mise en œuvre du DSRA. Iels s'engagent à respecter le cadre préalablement défini avec le·la candidat·e.

Iels sont garant·es du temps long de la recherche.

Le jury est garant d'une extériorité qui permet de situer la recherche du·de la candidat·e dans le champ spécifique de la recherche en art et son actualité.

À l'issue du DSRA le jury rédige un rapport entendu comme un retour sur la réception du dispositif proposé par le·la candidat·e. Ce rapport donne également une validité au DSRA et permet d'établir un ancrage critique dans l'aboutissement d'une recherche et les perspectives qu'elle peut dégager.

Budget d'un DSRA :

Une enveloppe budgétaire globale est allouée chaque année. Elle est répartie par l'équipe DSRA en fonction des besoins propres à chaque recherche et dans un souci d'équité.

Le budget de chaque DSRA englobe le financement de la forme finale, la diffusion, l'invitation du comité, la rémunération des référent·es.

Les formats de DSRA évoluent et se réinventent au sein de l'équipe DSRA et au contact des questions portées par les chercheur·es et par la Coopérative dans son ensemble.

Nous estimons que la phase finale d'un DSRA ne doit pas se dérouler plus d'une année après la fin de la période de recherche au sein de la Coopérative.

La bourse prenant fin au terme des trois années de recherche, une convention dédiée au DSRA prolonge le statut de chercheur·e du·de la candidat·e, l'engage et le·la responsabilise vis-à-vis de la structure et décrit le cadre et les modalités offertes par l'ÉSACM. Elle encadre également la mise en œuvre du DSRA (temporalité, partenariats, invitations, budget, comité...).

7 ÊTRE ACCOMPAGNÉ·ES ET SOUTENU·ES PAR L'ÉSACM

L'ÉSACM accompagne les chercheur·es par un soutien technique, logistique, méthodologique et financier :

- Une bourse de 9000 € par an.
- Un espace/atelier dédié aux activités de la Coopérative de recherche.
- Un logement partagé.
- Un défraiement mensuel des transports plafonné à 120 € entre le domicile et l'ÉSACM.
- L'accès aux ateliers et aux ressources et compétences humaines et techniques présentes à l'école.
- La connexion et la mise en réseau avec l'éco-système dans lequel évolue l'école.
- La possibilité de développer des partenariats avec le soutien de l'ÉSACM.

8 COMMUNIQUER SES RECHERCHES À LA COMMUNAUTÉ DE L'ÉCOLE

Adresser sa recherche sur des temps individuels et/ou collectifs à la communauté de l'école peut se faire de différentes façons :

- Présenter sa recherche aux acteur·rices de l'école sous la forme de conférences, projections, accrochages, publications, expositions.
- Partager avec la Coopérative les avancées, les doutes, les questions de sa recherche lors de temps communs dont la récurrence et le calendrier sont définis dès la rentrée scolaire.
- Faire dialoguer publiquement sa recherche avec celle d'un·e autre chercheur·e.
- Proposer à la communauté chaque fin d'année un document qui rend compte du parcours du·de la chercheur·e qui présente l'évolution de la recherche et les perspectives pour la suite.

9 PRENDRE PART AUX ACTIVITÉS PÉDAGOGIQUES DE L'ÉCOLE

La pédagogie a évolué dans l'école en 2020, et s'organise sous des formes collégiales (les Prismes et Les Fabriques sont détaillées dans une annexe) regroupant des enseignant·es (professeur·es et assistant·es) et s'adressant aux étudiant·es.

Il n'existe aucune obligation pour un·e chercheur·e de participer à la pédagogie de l'école au sein des Prismes et Fabriques. Mais si les recherches menées au sein de la Coopérative, les pratiques, les désirs ou les compétences des chercheur·es croisent les contenus des Prismes et Fabriques ou d'une manière plus générale le projet pédagogique de l'école, iels peuvent, en discussion avec les enseignants et l'opérateur·ice de la Coopérative, intervenir dans différentes situations pédagogiques. Iels peuvent également associer des étudiant·es du 2^e cycle à des temps de travail liés à leur recherche en informant la responsable des études et les facilitateur·rices de la Coopérative.

Un·e chercheur·e peut également être invité·e, sur proposition de l'équipe pédagogique, en accord avec la responsable des études et la direction, à mener un workshop ou encore accompagner un processus pédagogique (validation d'acquis d'expérience, par exemple), au-delà de son temps de présence conventionnel au sein de la Coopérative.

Dans tous les cas, iel est rémunéré·e au même titre qu'un·e intervenant·e extérieur·e.

L'initiation à la recherche :

Les enseignant·e·s peuvent solliciter les chercheur·es pour prendre part à des formats d'initiation à la recherche qui concernent les étudiant·es de master. Ces formats ont la particularité d'être initiés et menés par ces enseignant·es et de s'étendre sur des temps longs. Ils doivent rencontrer les problématiques du·des chercheur·es concerné·es.

Au sein de l'équipe des facilitateur·rices, un·e enseignant·e est chargé de l'initiation à la recherche. Il·elle se charge d'informer les chercheur·es sur les cadres de ces possibles croisements et de les organiser.

10 PARTICIPER À LA DIFFUSION DE LA RECHERCHE À L'EXTÉRIEUR DE L'ÉCOLE

Les publications de toutes natures, la participation à des conférences, rencontres, colloques, festivals, expositions, mise en réseaux, permettent aux chercheur·es de faire état de leur travail, de le confronter à l'actualité de la recherche en art et de contribuer à la visibilité de la Coopérative.

Cette visibilité se construit aussi depuis les DSRA qui peuvent amener un·e chercheur·e à tisser des partenariats avec des structures extérieures à l'école (centre d'art, maison d'édition, associations locales).

Le soutien de ces temps de diffusion par l'ÉSACM s'organise avec les facilitateur·rices.

MODE OPÉRATOIRE

OUTILS DE DÉCISION



LES FACILITATEUR·RICES

Les activités de la Coopérative s'organisent à la croisée des pratiques des chercheur·es et des activités pédagogiques de l'école.

Les facilitateur·rices sont les interlocuteur·rices privilégié·es pour toute relation entre les chercheur·es et l'institution (organisation, financement, communication, mise à disposition de moyens, ...).

Ce groupe comporte :

- Un·e opérateur·rice qui assure le suivi des activités de recherche et le lien avec la pédagogie, l'administration et la direction.
- Un·e enseignant·e référent·e DSRA (choisi·e parmi les enseignant·es au contact des DSRA en cours)
- Un·e enseignant·e en charge de l'initiation à la recherche (choisi·e parmi les enseignant·es en charge d'un projet d'initiation à la recherche).
- Les représentant·es des chercheur·es élu·es.
- Un·e secrétaire de la recherche membre du personnel administratif de l'école.

À cette équipe peut s'adjoindre un·e chercheur·e associé·e à la Coopérative qui assume une mission d'outillage pour la structuration de la Coopérative en fonction des besoins.
(ex : la participation à la conception de cette charte pour l'année 2020/2021).

Que font-ils ?

Ils sont à l'écoute de la structure et de ses usager·ères, sont garant·es de la synchronisation des désirs, du suivi et de la mise en œuvre des activités de la Coopérative.

Les facilitateur·rices collaborent de manière étroite avec l'ensemble des chercheur·es pour mettre en place le «champ des possibles».

Ils endossent la fonction de coordination opérationnelle de la recherche. La coordination scientifique, quant à elle, est partagée entre tous·tes les chercheur·es et s'exerce lors des moments de travail commun.

Les facilitateur·rices encouragent et assurent par des outils simples la diffusion des contenus entre les chercheur·es.

LES ÉQUIPES

Les chercheur·es sont encouragé·es à développer leur recherche en collaboration avec d'autres chercheur·es. Les équipes peuvent assumer des fonctions d'organisation ou renforcer collectivement les désirs ou intuitions d'un·e chercheur·e dans l'idée qu'une recherche ne se mène presque jamais seul·e.



Fonctionnement des équipes :

- Si 2 ou 3 chercheur·es sont concerné·es par une même question, iels peuvent constituer une équipe en informant la communauté (question(s) traitée(s), membres qui la composent, calendrier d'activité). Cette équipe, si elle le souhaite, peut demander un financement dédié, notamment dans le cadre des appels à projets "recherche en arts plastiques du Ministère de la Culture et de la Communication".
- Chaque équipe travaille à la réalisation de ses projets en autonomie en associant les facilitateur·rices pour ajuster ses décisions aux contraintes de l'école.
- Les équipes informent l'ensemble des chercheur·es des phases importantes de leurs activités et présentent leur état d'avancement lors des temps communs.
- Les décisions se prennent librement au sein d'une équipe (vote, consensus, hasard, soul train, etc...).

Deux exemples :

En 2020, deux chercheur·es, Stéphanie Lagarde et Constantin Jopeak se rassemblent au croisement de l'observation d'agencements politiques liés au vivant (végétal et animal) et au milieu militant.

Iels constituent l'équipe *Anarchie films et botanique*.

Iels organisent des workshops, des collaborations avec des partenaires locaux (Ferme Urbaine, association *Le champ des possibles*), des invitations (revue *Terrestre*).

Iels sont accompagnés par l'ÉSACM dans ces différentes étapes. Cette équipe constitue un précédent dans l'élaboration d'autres équipes à venir.

Une équipe DSRA regroupe tous·tes les chercheur·es concerné·es par le DSRA (candidat·es, référent·es internes et externes). Au sein de cette équipe s'échangent l'état d'avancement des DSRA en cours, se décident les calendriers, la composition des jurys, les partenariats, et la distribution des budgets entre les candidat·es.

Les équipes travaillent ensemble selon leurs rythmes et objectifs et peuvent proposer des partages de contenus lors des temps communs par exemple.

Un budget est alloué à chaque équipe pour soutenir cette activité collective en plus des bourses de chacun·e des chercheur·es qui la composent.

LES ASSEMBLÉES / TEMPS COMMUNS / MODES DE DÉCISION

Au moins 3 fois par an tous·tes les chercheur·es ainsi que les facilitateur·rices se retrouvent plusieurs jours pour échanger autour d'expériences communes (atelier, programmation, déplacement, ...).

Ces assemblées rythment la vie de la Coopérative sur l'année scolaire. Elles maintiennent le contact entre les équipes de chercheur·es, permettent de partager, penser et synchroniser la programmation des différentes activités à venir en lien avec la pédagogie de l'école et d'en définir les budgets. C'est là que s'enrichissent mutuellement les propositions et que se partage l'autonomie de gestion de la Coopérative.

La première de ces assemblées se déroule en septembre ou octobre et constitue le temps d'accueil des chercheur·es qui arrivent par les chercheur·es déjà actif·ves dans la Coopérative.

Pour chaque assemblée les facilitateur·rices proposent un ordre du jour complété et/ou amendé par les chercheur·es dans la semaine qui précède l'assemblée. Ces dernier·ères définissent collégialement un programme en préparant en amont leurs différentes contributions.

Ces assemblées peuvent aussi contenir des moments de visibilité qui s'adressent à l'école et/ou à un public extérieur. Ces temps peuvent être aussi pensés comme des expériences partagées .

Chaque assemblée débute par un temps commun dédié à l'organisation de la Coopérative qui ne doit pas excéder une journée.

Calendrier théorique des assemblées (redéfini lors de la première assemblée) :

- septembre : première rencontre / lancement des activités du premier semestre.
- janvier : organisation du second semestre.
- mars : temps commun à inventer.
- juin : mise en place des projets de rentrée / études des candidatures / validation de la nouvelle version de la charte.

Les décisions prises lors des assemblées le sont par consensus. Ce consensus est envisageable lorsque au minimum 2/3 des chercheur·es sont présent·es ou manifestent à distance leurs points de vue.

« Dans le cadre d'un processus décisionnel, on peut dire que sa qualité se mesure au fait que (tous) ceux qui y ont participé savent que c'est leur décision, qu'ils y ont été personnellement partie prenante, mais que la possibilité de dire "c'est ma décision", ça, c'est la réussite du collectif. Dans un tel cas de figure, le consensus atteint n'est pas un consensus mou ou résultant de rapports de forces, de jeux d'alliances et d'affrontements d'opinions. Il résulte d'une définition collective du problème posé, à complexité variable suivant la question traitée, une définition qui pose le dissensus comme force d'appui : elle prend en compte dans son élaboration les différents points de vue en présence et les différents savoirs mobilisables dans le groupe et dont la singularité des points de vue a précisément permis l'émergence. La décision devient la traduction d'une position que le groupe s'est construite, donc d'une puissance qu'il se donne, à partir des différentes positions particulières qui l'habitaient au départ ; elle résulte d'un passage de plusieurs "moi, je pense" vers un "nous, nous pensons". »

Isabelle Stengers

BIBLIOGRAPHIE

Micropolitiques des groupes

<https://micropolitiques.collectifs.net>

La tyrannie de l'absence de structure

Jo Freeman

https://infokiosques.net/article.php3?id_article=2

The empowerment manual

Starhawk

https://sustainabilitypopulareducation.files.wordpress.com/2014/05/the-empowerment-manual_nodrm.pdf

ANNEXES

GRILLE DE RÉMUNÉRATION

- DES INTERVENANT·ES
- DES CHERCHEUR·ES ASSOCIÉ·ES



**ÉCOLE
SUPÉRIEURE
D'ART
DE CLERMONT
MÉTROPOLE**

**25 RUE KESSLER
63 000 CLERMONT-FERRAND
T. 04 73 17 36 10
F. 04 73 17 36 11
WWW.ESACM.FR**

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 14 NOVEMBRE 2019

Barème de rémunération des intervenants

L'ESACM est amenée à recruter des vacataires dans le cadre de ses missions liées à l'enseignement supérieur et à la recherche ou aux cours publics destinés aux amateurs.

La présente délibération a pour but de modifier la délibération du 27 juin 2011, qui date un peu, concernant les modalités de rémunération des personnes qui interviennent à l'ESACM, à titre occasionnel et *ès qualités*, dans le cadre d'activités pédagogiques exceptionnelles ne justifiant pas la création de postes permanents.

A partir du 1^{er} janvier 2020, et après un sondage sur le montant des rémunérations pratiqué par les autres écoles, il vous est proposé d'appliquer le barème de rémunération suivant :

<i>Situation actuelle</i>			Barème applicable au 01/01/2020	
<i>Typologie</i>		<i>Rémunération forfaitaire</i>	<i>Typologie</i>	<i>Rémunération forfaitaire</i>
<i>Modèle vivant</i>		<i>15,52 € brut /heure</i>		<i>20€ brut/heure</i>
<i>Conférences</i>		<i>120€</i>		<i>250€</i>
<i>Workshop Interventions diverses Jury blanc</i>	<i>½ journée</i>	<i>190€</i>	<i>½ journée</i>	<i>150€</i>
	<i>journée</i>	<i>290 €</i>	<i>Workshop / Intervention de 1 à 3 jours</i>	<i>300€ / jour *</i>
	<i>2 journées</i>	<i>550 €</i>		
	<i>3 journées</i>	<i>825 €</i>		
	<i>4 journées</i>	<i>1095 €</i>	<i>Workshop / Intervention de 4 jours et plus</i>	<i>250 € / jour *</i>
	<i>5 journées</i>	<i>1360 €</i>		



**ÉCOLE
SUPÉRIEURE
D'ART
DE CLERMONT
MÉTROPOLE**

**25 RUE KESSLER
63 000 CLERMONT-FERRAND
T. 04 73 17 36 10
F. 04 73 17 36 11
WWW.ESACM.FR**

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 23 JUIN 2020

Modification du statut de chercheur-e-associé-e au sein de la Coopérative de recherche de l'ÉSACM

Par délibérations du 9 novembre 2012, du 21 juin 2013 et du 22 novembre 2013, l'ÉSACM a formalisé le fonctionnement de sa Coopérative de recherche.

À ce jour, la Coopérative de recherche accueille des chercheur·e·s et des chercheur·e·s associé·e pour une période de 10 mois, de septembre à juin.

À partir de la rentrée scolaire 2020, l'ÉSACM a souhaité modifier le statut actuel du·de la chercheur·e associé·e.

Un·e ou plusieurs chercheur·e·s-associé·e·s seront en charge d'une mission de recherche définie par la communauté des chercheur·e·s de la Coopérative de recherche pour répondre à des besoins spécifiques.

Un·e chercheur·e ou une équipe de chercheur·e·s pourra solliciter la Commission recherche afin d'associer un·e chercheur·e pendant un temps défini et renouvelable sur nouvelle demande en précisant l'engagement, la durée et la mission de recherche sollicités.

Cette demande sera ensuite présentée, pour validation, au Conseil Scientifique Pédagogique et de la Vie Etudiante (CSPVE).

Il vous est proposé de déterminer le montant de la bourse en fonction du temps de recherche à partir de la grille suivante :

jour(s) de recherche mensuel(s) cumulable(s) / bourse mensuelle	mission de 3 mois : bourse cumulée	mission de 6 mois : bourse cumulée	mission de 10 mois : bourse cumulée
1 jour / 150€	450€	900€	1500€
3 jours / 450€	1350€	2700€	4500€
6 jours / 900€	2700€	5400€	9000€

Observation : la mission du-de la chercheur-e associé-e s'exerce dans et hors des murs de l'ÉSACM en fonction des besoins définis.

XXXXXXXXXX

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, approuve la proposition de modification du statut de chercheur-e-associé-e et la grille fixant le montant des bourses.

Mise aux voix, cette délibération est

**Pour ampliation certifiée conforme.
Le Président du Conseil d'Administration**

Olivier BIANCHI

